REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du 13 Avril 2022 - 20 h 30

VILLE DE RIORGES

N° DCM 2022 56

OBJET:

PERSONNEL COMMUNAL

ADHESION AU SERVICE AIDANT CONNECT

LE MAIRE CERTIFIE

- 1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 6 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 avril 2022.
- 2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints*; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses:

Andrée RICCETTI, Jean-Marc DETOUR, Caroline PAIRE, conseillers municipaux.

Absent sans excuse: Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean CLERET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI	Brigitte BONNEFOND
Jean-Marc DETOUR	Bernard JACQUOLETTO
Caroline PAIRE	Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220413-DCM_2022_56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022 Affichage : 14/04/2022

PERSONNEL COMMUNAL

ADHESION AU SERVICE AIDANT CONNECT

Isabelle Berthelot, adjointe au maire en charge de l'action sociale, l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

Pour faire face à l'augmentation de la dématérialisation des échanges avec les administrations, l'Etat a mis en place un service public numérique « Aidant Connect » qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées. Le CCAS de Riorges y a adhéré en 2021.

Si actuellement les services veillent bien à apporter aux personnes concernées toute l'aide nécessaire, cela implique bien souvent de disposer des codes et mots de passe personnels, ce qui, en terme de responsabilité, est loin d'être optimal. Deux catégories de public sont concernés :

- les administrés notamment sur le volet urbanisme (déclarations d'urbanisme)
- les agents communaux dans le cadre des démarches qui doivent être effectuées certes dans l'environnement professionnel mais à titre personnel (renouvellement de permis, constitution du dossier de retraite auprès d'autres caisses que celles auprès desquelles la collectivité le réalise, formation, Pôle emploi etc...)

Malgré les efforts déployés pour équiper ces agents du matériel adapté ainsi que pour les faire monter en compétences afin de leur permettre de devenir autonome, force est de constater que, eu égard à la complexité des démarches, les agents se trouvent fréquemment démunis.

Ce service constituerait la réponse adaptée et il conviendrait à ce titre à ce que la commune puisse adhérer au service gratuit « Aidants Connect ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adhère service public numérique « Aidant Connect »
- 2°) approuve la création des comptes utilisateurs correspondant.
- 3°) autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce service.

Ont signé au registre tous les membres présents Certifié, Riorges, le 14 avril 2022 Le Maire Jean-Luc CHERVIN